

Référence BCA : **23380019**
Affaire :
Véhicule : RENAULT CAPTUR II
Immatriculation : GF-804-GL
Société :
Date de sinistre : 20/11/2025
N° de contrat : P202102196
N° de sinistre : CLAV25063329
Emetteur :
Réf. émetteur :

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport d'expertise que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière	Genre : VP
Immatriculation : GF-804-GL	Carrosserie : CI
Marque : RENAULT	En. : C
Modèle : CAPTUR II	Puiss. : 5 CV
Finition : Captur 1.6 E-Tech Hybride - 145 - BVA m	PI. Ass. :
Type : M10RENVPD881390	Couleur : Bleu
N° de Série : VF1RJB00568695777	Date certificat : 30/11/2022
1ère mise en circ. le : 18/03/2022	
Kilométrage : 81 448 Km (relevé) / Km (estimé)	
PTAV : 1,363 T – PTAC : 1,896 T	
Usure des pneus : AVG : 50%, AVD : 50%, ARG : 50%, ARD : 50%	
Date de validité du contrôle technique : 18/03/2026	

Véhicule vu avant travaux chez le réparateur le 01/12/2025.

PIECES COMMUNIQUEES : Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : versement sans collision préalable

DOMMAGE IMPUTABLE : versement sans collision préalable Choc à l'avant gauche à 315°.

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 6 000,00 € HT. Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 6 500,00 € HTVA

Valeur après sinistre : 1 625,00 € HTVA

Différence des valeurs : 4 875,00 € HT

La valeur avant sinistre retenue a été estimée HTVA, le véhicule ouvre droit à déduction du fait de son genre (Voiture particulière), de ses conditions d'achat (L.L.D.).

Il nous a été indiqué que le propriétaire conservait son véhicule.

Ce véhicule n'est pas concerné par les articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route.

Nous avons informé de nos conclusions Monsieur , lésé, le 02/12/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant :

Nous avons informé de nos conclusions Monsieur , propriétaire 1, le 02/12/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant :

Le bon d'enlèvement a été réalisé le 03/12/2025

Nous avons informé le 03/12/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Lors de l'examen du véhicule nous avons relevé des déficiences susceptibles de mettre en danger la vie de toute personne. Nous en avons informé l'assuré le .

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.

TVA récupérable = Oui

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %	PR %	MO %
P	AILE AV G PEINT. CLASSE 2 G		1	20			
R	AILE AV G REMISE EN ETAT G		1	20			
C	FACADE AV	507,98	1	20			
C	ENJOLIVEUR DE ROUE AV G G	31,45	1	20			
C	ROTULE G DE DIRECTION G	84,23	1	20			
D	SOUFFLET G DE DIRECTION DEPOSE/POSE G		1	20			
C	BIELLETTE G DE DIRECTION G	76,23	1	20			
C	BRAS DE SUSPENSION AV G G	157,60	1	20			
C	AMORTISSEUR AV G G	155,58	1	20	50,00		
C	AMORTISSEUR AV D D	155,58	1	20	50,00		
C	PNEUMATIQUE AV G G	159,00	1	20	50,00		
C,P	PARE-CHOCKS AV	497,38	1	20			
C	DEFLECTEUR DE PARE-CHOCKS AV	197,11	1	20			
C	ELARGISSEUR D'AILE AV G G	136,60	1	20			
T	BOITE DE VITESSES VIDANGE		1	20			
C	TRANSMISSION AV G G	579,45	1	20			
D	CAPTEUR EXTERIEUR G D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/		1	20			
D	CAPTEUR INTERIEUR G D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/		1	20			
D	CAPTEUR INTERIEUR D D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/		1	20			
D	CAPTEUR EXTERIEUR D D'AIDE AU STATIONNEMENT AV DEPOSE/		1	20			
C	PROTECTION SOUS-MOTEUR	282,54	1	20			
C	RADAR DE DISTANCE	538,01	1	20			
T	RADAR DE DISTANCE INITIALISATION		1	20			
C	SUPPORT DE RADAR DE DISTANCE	69,48	1	20			

expertise

C	PARE-BOUE AV G G	138,18	1	20			
C	PARE-CHOCS AV PARTIE INFERIEURE	291,26	1	20			
C	ENJOLIVEUR INFERIEUR DE PARE-CHOCS AV	166,60	1	20			
T	LOT D'AMORTISSEURS AV ECHANGE		1	20			
C	TRAVERSE INFERIEURE DE PARE-CHOCS AV	273,39	1	20			
C	VOLET INFERIEUR DE FACADE AV	315,05	1	20			
T	ESSAI PROLONGE SUR ROUTE CONTROLE		1	20			
T	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION		1	20			
T	TRAIN AV, AR REGLAGE		1	20			
T	TRAIN AV, AR CONTROLE		1	20			
T	VEHICULE ELECTRIQUE/HYBRIDE MISE HORS/SOUS TENSION		1	20			
T	CIRCUIT D'ALIMENTATION 12V MISE HORS/SOUS TENSION		1	20			
C	LOT DE GUIDES D'AIR DE PARE-CHOCS AV	122,28	1	20			
P	PEC peinture		1	20			

**MAIN
D'ŒUVRE**

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	5,7	2,7	3,5	
Redressage	0,0	1,0	0,0	
Total Heures	5,7	3,7	3,5	3,30
Taux Horaire	53,04	57,12	69,00	57,12

MONTANTS

MAIN D'ŒUVRE		943.64
PIECES	(tva 20,00 %)	4934.98
INGREDIENTS DE PEINTURE	(36,72 €/H)	121.18
TOTAL HTVA		5999.8
MONTANT DES TRAVAUX HT REMISE		5999.8
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		7199.78

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficience(s)	Imputable
Direction	Biellettes	Déformation importante	
Liaisons au sol	Eléments de suspension	Déformation importante	

Les informations collectées dans le cadre de la mission d'expertise (coordonnées, numéro d'assuré, numéro d'identification du véhicule, éléments relatifs au véhicule, au sinistre, ...) font l'objet d'un traitement dont le responsable est la société BCA Expertise. Elles sont traitées en vertu de la mission que vous avez confiée à BCA Expertise ou selon les instructions qui nous ont été données par votre assureur, ou encore, dans certains cas, d'une obligation légale. Ces données sont utilisées pour réaliser une expertise sur votre véhicule à la suite d'un sinistre, émettre le rapport d'expertise, réaliser des statistiques, enrichir notre base de données et améliorer nos outils informatiques le cas échéant. Elles sont collectées soit directement auprès de vous, soit nous ont été transmises par la compagnie d'assurance qui assure votre véhicule. Elles sont destinées à l'expert et au personnel de BCA Expertise dûment habilité, à votre compagnie d'assurance ou à votre courtier le cas échéant, aux prestataires de BCA Expertise, et au SIV (agents habilités du ministère de l'intérieur dans le cas de véhicules endommagés). Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. En cas de transfert de données hors d'un pays de l'Union européenne, BCA Expertise met en place les mesures juridiques, techniques et opérationnelles afin de garantir la sécurité de ces transferts. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, d'opposition au traitement et le cas échéant de portabilité des données vous concernant. Pour plus d'information, consultez notre politique de protection de données sur www.bca.fr disponible à l'adresse suivante : <https://www.bca.fr/mentions-legales/>. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@bca.fr ou par courrier postal à DPO BCA - 14 rue Sarah Bernhardt - 92 665 Asnières Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.